



CAP Mobilités des SACDD des 2 et 3 juin 2015

Déclaration préalable UNSA DD

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Combien de cycles de mobilités?

Lors de la CAP des 7 et 8 avril dernier, vous nous avez fait part, Madame la Présidente, de la programmation rapide d'une réunion concernant les cycles de mobilités. A ce jour, toujours rien alors que la mise en place des nouvelles régions va inévitablement entraîner de nombreuses demandes. Dans ce contexte, il est urgent de livrer des informations fiables en direction des agents sur leurs perspectives de mobilités.

L'**UNSA** réitère donc sa demande de conserver, au sein de nos ministères, les 3 cycles de mobilités afin de conserver de la souplesse dans ce dispositif pour les agents et afin que ceux dont la situation le justifierait, puisse se positionner, le moment venu, dans les meilleures conditions possibles.

L'**UNSA** s'opposera à toutes mobilités forcées dans le cadre de cette réforme e. Nous demandons également que dans l'éventualité de demandes de mobilités liées à cette réforme il ne soit pas opposé aux agents concernés un délai minimum dans le poste qui justifierait un avis défavorable du service d'origine.

Plan pluri-annuel de requalification en vue des passages de C en B et de B en A

L'**UNSA**, tout comme l'ensemble des organisations syndicales représentatives, a participé à 2 réunions: une 1^{ère} réunion le 17 avril 2015 dédiée au plan pluri-annuel de requalification et une autre, plus générale, le 1^{er} juin avec la Ministre au cours de laquelle ce plan a été évoqué.

Pour l'**UNSA**, il importe que nos ministères tiennent leurs engagements et que la demande budgétaire soit portée par la Ministre pour le PLF 2016 durant l'été prochain pour tenir compte du calendrier resserré de ce plan pluri-annuel.

Nous avons de plus retenu que l'hypothèse de volumétrie, non satisfaisante pour l'**UNSA**, soit 1250 passages de C en B et 400 de B en A a évolué depuis le 17 avril dernier. Le chiffre global de 2150 a ainsi été avancé lors de la réunion du 1^{er} juin en intégrant les adjoints techniques de l'environnement.

L'**UNSA** vous demande en conséquence, Madame la Présidente, de bien vouloir nous préciser les clés de répartition entre les différentes filières d'une part et entre les corps d'autre part.

Régime indemnitaire des SACDD

L'**UNSA** rappelle également sa totale opposition au mécanisme de mise en œuvre ministérielle du RIFSEEP différencié imposé par le Gouvernement en l'absence de tout bilan PFR.

Le report de la mise en œuvre du RIFSEEP décidé par la DGAFP doit être l'occasion de permettre une vraie remise à plat de ce projet, afin de prendre en considération les projets de révision des structures administratives qui seront imposés par la réforme territoriale comportant inévitablement des changements d'organigrammes. Notre objectif est de ne pas pénaliser les agents par une diminution de

leur régime indemnitaire du fait d'un nouveau positionnement qui leur sera imposé.

L'**UNSA** se réjouit de l'attribution de l'indemnité différentielle temporaire (IDT) au profit des SACDD des DDI disposant d'une part fonction basse. Elle rappelle toutefois la totale injustice de ce dispositif qui exclut un bon nombre d'agents de nos ministères, en DDI et hors DDI. Pour l'**UNSA**, ce n'est pas satisfaisant: ce dispositif ne répond pas à la convergence indemnitaire tant réclamée, elle est temporaire et elle ne sera pas intégrée dans le RIFSEEP .

Nous demandons néanmoins sa mise en paiement effective au titre de 2014 liée à la note de gestion du 9 avril 2015 ainsi qu'une communication des services auprès des agents concernés.

Promotions 2016 dans le corps des SACDD

A la suite de la réunion sur les règles de gestion des SACDD qui s'est tenue le 28 avril 2015, vous avez demandé aux organisations syndicales représentatives à la CAP des SACDD, Madame la Présidente, de se positionner sur un certain nombre de points portant sur les modalités de promotions des SACDD pour le triennal 2016-2018, avec une date-butoir fixée au 22 mai 2015.

Arguments à l'appui, l'**UNSA** vous a fait connaître ses positions le 20 mai dernier sur l'ensemble de vos questionnements tout en rappelant l'insuffisance du nombre de promotions d'une part et son attachement aux prérogatives des élus en CAP d'autre part.

Afin de permettre aux services d'assurer l'exercice des promotions 2016, certaines réunions de concertation ayant d'ores et déjà eu lieu, l'**UNSA** vous demande, Madame la Présidente, de bien vouloir nous communiquer les suites de votre consultation.

Par ailleurs, nous ne connaissons toujours pas, à ce jour, les taux de promotions qui seront appliqués dès 2016. Quelles sont les perspectives et où en sont les négociations avec le Budget?

Conditions de déroulement des concours et examens professionnels de SACDD CN et CS

L'**UNSA** tient une fois de plus à vous faire part de son profond mécontentement quant aux conditions ayant prévalu au déroulement des concours et examen professionnel de SACDD CN et CS qui se sont déroulés à LYON le 26 mai dernier.

L'**UNSA** tient ainsi à vous rapporter les faits suivants:

- la salle retenue pour ces 2 concours n'était pas chauffée obligeant les candidats à composer avec blousons et manteaux. Un peu de chauffage l'après-midi a apporté un peu plus de confort mais certains candidats ne se sont pas présentés l'après-midi,
- les sujets relatifs aux épreuves écrites, en l'occurrence un questionnaire (QCM et QRC), semblaient avoir été imprimés à la va-vite avec un agrafage par le bas à gauche peu pratique pour la rédaction des QRC,
- Enfin, et **beaucoup plus grave et problématique**, la confidentialité indispensable aux copies des candidats n'a pas été respectée puisque, selon les surveillants eux-mêmes, des étiquettes autocollantes devaient être apposées sur les noms, prénoms et adresse à inscrire en haut des sujets distribués. Or, il n'y en avait pas. De ce fait, chaque candidat a rendu sa copie, tant lors de l'épreuve du matin que celle de l'après-midi, avec des coordonnées bien visibles, entachant ainsi la validité même de ces épreuves d'admissibilité.

Ce nouveau dysfonctionnement conforte la position de l'**UNSA** et sa défiance à l'égard du SIEC, qui continue à demander une participation financière aux agents désirant concourir sans toutefois parvenir à tout mettre en œuvre pour que les épreuves se déroulent dans des conditions normales. A ce jour, l'**UNSA** n'a pas eu connaissance de dysfonctionnements dans le déroulement des concours encore organisés par notre ministère (SACDD spécialité CTT, concours interne, externe, professionnel, TSPDD)

L'**UNSA** vous demande de bien vouloir lui indiquer les suites que vous comptez donner aux graves dysfonctionnements constatés lors des deux concours du 26 mai à Lyon.

L'**UNSA** vous remercie de votre attention.